

En octobre, le CABbaret des aînés se met à l'heure du classique

Après le grand succès du mois dernier (plus de 200 spectateurs enthousiastes), le CABbaret des aînés varie les plaisirs avec la venue du ténor Jean-Luc Leblanc.

Montréalais d'origine, cet artiste de classe internationale visitera le répertoire des airs d'opéras, d'oratorios ainsi que celui de la musique classique et populaire.

Venez en profiter en grand nombre au CABbaret des aînés qui aura lieu le vendredi 7 octobre 2011 de 14 h à

15 h 30 au Centre multifonctionnel Francine-Gadbois. Cette activité gratuite s'adresse aux Bouchervillois de 65 ans et plus. Attention, les places sont limitées. L'inscription est obligatoire; vous avez jusqu'au vendredi 30 septembre, pour réserver votre place au 450.655.9081.

Le Centre d'action bénévole de Boucherville, plus de 30 ans à faire du bien dans la communauté! Pour plus d'informations, consultez notre site Internet www.cabboucherville.ca.

Trois conférences en lien avec la souffrance, la détresse et la maladie mentale

Pierre Assalian, psychiatre et professeur agrégé de l'université McGill, tentera de démystifier la maladie mentale, ses diverses déviations, son impact sur l'entourage et la prise de médicaments.

André Patry, religieux trinitaire et aumônier pendant 38 ans à la prison de Bordeaux, nous révélera des aspects méconnus de ces personnes quant à leur fragilité, leur souffrance et leur recherche de dignité.

Lionel Sansoucy, travailleur social et conseiller en santé mental à l'APAMM-RS, terminera la trilogie en faisant ressortir les défis et les cinq piliers de l'engagement familial au cœur de l'épreuve quotidienne des familles et amis pouvant être concernés par la détresse d'un proche.

Ces rencontres auront lieu les mercredis 5, 12 et 19 octobre 2011 à 19 h 30, au Centre communautaire Saint-Louis, 220, rue Claude-Dauzat, Boucherville

Atelier de formation sur les connaissances de base en horticulture

Société d'horticulture et d'écologie de Boucherville invite la population à un atelier de formation sur les connaissances de bases en horticulture. (Vocabulaire français et latin en horticulture, étiquettes, catalogues. Notions de base en botanique et sols, bulbes de printemps et d'été.)

L'atelier sera dirigé par Marie-Thérèse Dupuis et se tiendra le dimanche 16 octobre prochain de 10 h à 12 h 30 au Café Belle-Lurette du centre Mgr-Poissant.

Le coût est de 5 \$ pour les membres; 15 \$ pour les visiteurs et l'inscription est obligatoire avant le 7 octobre 2011. Pour information : 450.641.8362

Bienvenue à tous et à toutes

Ma porte de garage est tellement difficile à **ouvrir** c'est rendu **gênant!**

Procurez-vous une **GARAGA®** et ne forcez plus. Contactez votre **Garaga Experts.**

Portes de Garage Por-Tech inc.



Guy Gilbert

Varenes
450 649-3111



Licence RBQ : 2532-6299-34

39961

Boucherville *Avis public*

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1414-513

À TOUTES LES PERSONNES HABILITÉES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 1414 AFIN DE CRÉER LA ZONE R-54 (800) À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE R-54 (861) ET D'Y INTÉGRER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX ZONES DE TYPE R-51 CONCERNANT CERTAINS BÂTIMENTS ACCESSOIRES ET D'AUTORISER UNE AIRE D'ENTREPOSAGE EXTÉRIEURE D'UNE SUPERFICIE MAXIMALE CORRESPONDANT À SOIXANTE-QUINZE POUR CENT (75 %) DE LA SUPERFICIE D'UN EMPLACEMENT POUR LES TERRAINS OCCUPÉS PAR L'USAGE « ATELIER DE MÉCANIQUE, DE SOUDURE, DE DÉBOSSÉLAGE ET DE PEINTURE DE VÉHICULES MOTEURS », SITUÉS DANS LA ZONE I-13 (630).

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné:

QUE le conseil municipal de Boucherville, suite à l'adoption par résolution, lors de sa séance ordinaire du 20 septembre 2011, d'un premier projet de règlement portant le numéro 1414-513 et visant la modification du règlement d'urbanisme 1414, tiendra une assemblée publique de consultation le **mardi 18 octobre 2011 à compter de 19h30**, en la salle Pierre Viger, 500, rue de la Rivière-aux-Pins à Boucherville, en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

QUE les objets de ce projet de règlement sont :

- 1° De créer la zone R-54 (800) à même une partie de la zone R-54 (861) et d'y intégrer les dispositions relatives aux zones de type R-51 concernant certains bâtiments accessoires;
- 2° D'autoriser une aire d'entreposage extérieure d'une superficie maximale correspondant à soixante-quinze pour cent (75 %) de la superficie d'un emplacement pour les terrains occupés par l'usage « atelier de mécanique, de soudure, de débosselage et de peinture de véhicules moteurs », situés dans la zone I-13 (630).

QUE ce projet de règlement vise, pour l'objet mentionné au point 1, les rues de la Futaie, des Noisetiers, des Églantiers et le secteur occupé par les immeubles du 1287 au 1306, du Boisé. Pour l'objet mentionné au point 2, les rues Marconi, Joliot-Curie, le côté pair de la rue Volta, les immeubles impairs compris entre le 1355 et le 1365 à la rue Volta, le côté pair de la rue De Coulomb compris entre le 1370 et le 1490 et le côté impair du chemin du Tremblay compris entre le 5 et le 75.

L'illustration des zones visées et le résumé du projet peuvent être consultés à la Direction du développement urbain à l'hôtel de ville aux heures ordinaires de bureau.

QU'AU cours de cette assemblée publique, seront expliqués le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption. Les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet seront entendues;

QUE ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Boucherville au 500, rue de la Rivière-aux-Pins, aux heures ordinaires de bureau.

DONNÉ À BOUCHERVILLE,
ce 21^e jour de septembre 2011
Marie-Pier Lamarche, greffière

Boucherville *Avis public*

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE RÈGLEMENT D'URBANISME

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil municipal de Boucherville statuera sur les demandes de dérogation mineure au règlement d'urbanisme présentées par les propriétaires ci-après indiqués, lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le **mardi, 18 octobre 2011**, à la salle Pierre-Viger de l'hôtel de ville de Boucherville, 500 rue de la Rivière-aux-Pins, Boucherville, à 20 h.

Toute personne intéressée pourra alors y faire les représentations pertinentes pendant la période de questions réservée au public ou les transmettre par écrit, avant cette date, à l'adresse ci-haut mentionnée à l'attention de la greffière.

Demande N° 2011-70158 présentée par le propriétaire de l'immeuble situé au 218, chemin de Bretagne, à Boucherville. Celle-ci a pour but d'autoriser :

- La réduction de trois virgule trente mètres (3,30 m) d'une partie de la bande gazonnée à celle prescrite et adjacente à l'emprise de la voie publique;
- Une augmentation de la distance de plantation des arbres à vingt-huit mètres (28 m) pour certains arbres situés à l'avant du bâtiment.

Et ce, au bénéfice de l'immeuble situé au 218, chemin de Bretagne, lot 1 912 235 du cadastre du Québec.

Demande N° 2011-70160 présentée par le propriétaire de l'immeuble situé au 1191, rue du Perche, à Boucherville. Celle-ci a pour but d'autoriser :

- Un empiètement du parement extérieur de dix-sept centimètres (17 cm) dans la marge de recule de six mètres (6 m);
- Un empiètement de neuf centimètres (9 cm) dans la marge latérale de trois mètres (3 m).

Et ce, au bénéfice de l'immeuble situé au 1191, rue du Perche, lot 2 278 139 du cadastre du Québec.

Demande N° 2011-70167 présentée par le propriétaire de l'immeuble situé au 228, boul. Marie-Victorin, à Boucherville. Celle-ci a pour but de permettre l'empiètement en marge avant, d'un agrandissement constitué de deux (2) annexes, l'empiètement est de 4,23 mètres pour la construction de l'annexe A et de 3,79 mètres pour la construction de l'annexe B, et ce, au bénéfice de l'immeuble situé au 228, boulevard Marie-Victorin sur le lot 2 275 059 du cadastre du Québec.

Demande N° 2011-70172 présentée par le propriétaire de l'immeuble situé au 192, rue Alfred-Laliberté, à Boucherville. Celle-ci a pour but de permettre l'agrandissement d'un garage en sous-sol alors que le règlement d'urbanisme prévoit à l'article 131 que le niveau du plancher doit être situé à au moins trente (30) centimètres au-dessus du niveau de la rue, et ce, au bénéfice de l'immeuble situé au 192, rue Alfred-Laliberté sur le lot 2 275 339 du cadastre du Québec.

DONNÉ À BOUCHERVILLE,
Ce 26^e jour de septembre 2011
Marie-Pier Lamarche, greffière